



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/30/21/Rev.1/Corr.1
29 mars 2000

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trentième réunion
Montréal, 29-31 mars 2000

Rectificatif

**TABLEAU GÉNÉRAL DES QUESTIONS RECENSÉES
DURANT L'EXAMEN DES PROJETS**

Annexe II, page 2

Remplacer le sous-paragraphe 6 (c) de l'annexe par la suivante :

- c) Le prix résultait d'une limitation de la fourniture de CFCs pour le marché intérieur, réalisé par le truchement d'un quota établi par le gouvernement du Mexique et observé sur une base volontaire par les deux principaux distributeurs de CFC, dont l'un était le seul producteur restant de CFC au Mexique, en application des politiques du gouvernement pour l'élimination des ODS.